

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 069/2025

Le Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu les articles L 2213-1, 2213-2 du Code Général
des Collectivités Territoriales,

Considérant que deux convois exceptionnels,
propriétés de la Société Transport Exceptionnel G. BELIN
située à Celles (Belgique), traverseront la Commune entre le
vendredi 27 juin à 20h et le samedi 28 juin 2025 à 6h.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le
stationnement rue de Strazeele et rue de la Libération, à cette
occasion,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit
du vendredi 27 juin à 20h au samedi 28 juin 2025 à 6h, rue
de Strazeele et rue de la Libération.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de
Gendarmerie d'Hazebrouck et l'attaché territorial sont
chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du
présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions
habituelles.

Fait à CAESTRE, le 11 juin 2025

Jean Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

